

RAPPORT DE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

SELON L'ANNEXE 6.2 DE L'ARRETE DE REFERENCE

Arrêté du 8 février 2012 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine

ETABLI LE LUNDI 23 DECEMBRE 2019

PROPRIETAIRE	ADRESSE DES LOCAUX VISITES
Mme BRANDAO Monique 575 route des Bouilleries 24210 LA BACHELLERIE	LOGEMENT 001 575 ROUTE DES BOUILLERIES 24210 LA BACHELLERIE

REF DOSSIER: E-MP-19-2872

RESULTATS DPE

Frais annuels d'énergie : 1773.33 euro

Etiquette énergie : C Etiquette GES : D

Certification diagnostic de performance énergétique : N°DTI/0710-065 délivré par SQI valide jusqu'au 14/10/2017

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS

Le lundi 23 décembre 2019 par **Antoine Gallois**

109, Rue Louis Blanc - 24000 PERIGUEUX Tél. 05 53 09 77 43 - apr. diag@grange.fr

Capital: SARL au capital de 7700 euros. Code APE: 7120B. N° TVA Intracommunautaire: FR6444828422400020



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2) N° : 1924V2003609U

Valable jusqu'au: 22/12/2029

Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1948

Surface habitable: 175,60 m² Adresse: 575 route des Bouilleries

24210 LA BACHELLERIE

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :

200, Avenue Winston Churchill - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERS

Date: 23/12/2019 Date de visite: 23/12/2019

Numéro certification: DTI/0710-065 délivré par SQI

Diagnostiqueur : Antoine Gallois

Adresse:

Signature:

Propriétaire :

Nom: Mme Monique BRANDAO Adresse: 575 route des Bouilleries - 24210 LA BACHELLERIE

Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie des années 2017/2019

	Moyenne annuelle des	Consommations en énergies	Consommations en	Frais annuels
	consommations	finales	énergie primaire	d'énergie
	Détail par énergie dans	Détail par énergie et par	Détail par usage	
	l'unité d'origine	usage en kWhEF	en kWhEP	
Chauffage	Fioul domestique: 1533,33 l	Fioul: 15287,33 kWhEF	15287,33 kWhEP	1396,33
Eau chaude sanitaire	Electricité : 3437 kWh	Electricité : 3437,00 kWhEF	8867,46 kWhEP	377,00
Refroidissement				
CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES	Electricité : 3437 kWh Fioul domestique : 1533,33 l	Electricité : 3437,00 kWhEF Fioul : 15287,33 kWhEF	24154,79 kWhEP	1773,33 s Abonnements compris

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement **Estimation**

27,8 kg éqCO2/m².an

Consommation réelle : 137,6 kWhEP/m².an sur la base d'estimations au logement Logement économe 51 à 90 91 à 150 151 à 230 231 à 330 331 à 450 Logement énergivore

des émissions : Faible émission de GES Logement В 6 à 10 11 à 20 21 à 35 36 à 55 Forte émission de GES



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation	
Murs: - Mur en pierre de taille/moellons Ep 50cm non isolé - Mur en briques creuses Ep 20cm avec doublage brique avec isolant (ITI) Ep=5 cm	Système de chauffage : - Chaudière fioul basse température depuis 1991	Système de production d'ECS : - Production ECS Electrique	
Toiture : - Type de plafond inconnuisolé (ITI) Ep=20 cm	Emetteurs : - Radiateur BT avec robinet therm.	Système de ventilation : - Ventilation par ouverture des fenêtres	
Menuiseries : - Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 16mm Avec ferm Porte opaque pleine simple en bois	Système de refroidissement :		
Plancher bas : - Plancher sur terre-plein	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : Non requis		

Quantité d'énergie

d'origine renouvelable:

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

Pourquoi un diagnostic

Énergies renouvelables

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

kWhEp/m2.an

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeu qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent l chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmateur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

<u>Aération</u>

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée : - Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage:

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heure par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)					
Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.					
Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour rédu pensez-y ! http://www.impots.qouv.fr	uire le prix d'achat des fournitures,				
Pour plus d'informations : http://www.developpement-durable	gouv.fr ou http://www.ademe.fr				
Le présent rapport est établi par une personne					
dont les compétences sont certifiées par:	Assuré par ALLIANZ -				
SOCOTEC CERTIFICATION France	M. Jean-Jacques CASSADOUR				
1 rue René Anjolvy - 94250 GENTILLY	14 place André Maurois				
certification: DTI/0710-065 délivré par SQI	24000 PERIGUEUX				
continuation. Diffor to-ous delivire par sign	N°: 025663636				



ANNEXE 8

FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES

Référence du logiciel validé: DPEWIN version V4 Référence du DPE: 1924V2003609U

Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Généralités

Généralités			
Département	24		
Altitude	350 m		
Type de bâtiment	Maison individuelle		
Année de construction	Avant 1948		
Surface habitable	175,60 m ²		
Hauteur moyenne sous plafond	2,50 m		

Systèmes

Systèmes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

Code	Description	Caractéristique	Valeur
	Production ECS Electrique individuelle	BECS	2236,572
	Production à accumulation	Fecs	0,000
	1 ballon de 150 litres vertical Production hors du volume habitable	Rd	0,800
		Rs	0,814
Les pièces desservies sont non contigües	Rg	1,000	
		Iecs	1,537



Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- · en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- · les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h;
- · aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- · le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

	Bâtiment à usage principal d'habitation					Bâtiment			
	individuelle q Di éte					DPE no	on réalisé à l'	immeuble	ou partie de
			Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à	système in chauffa	nent avec Idividuel de ge ou de on d'ECS	Appartement avec système collectif de	bâtiment à usage principal autre que d'habitation		
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	- l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	chauffage et de production d'ECS	d Habitation		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à		X				
Utilisation des factures	X		l'immeuble	Χ		X	X		

Pour plus d'informations :

<u>www.developpement-durable.gouv.fr</u>, rubrique performance énergétique <u>www.ademe.fr</u>

7/11



CERTIFICAT DE L'OPERATEUR





ATTESTATION D'ASSURANCE

ATTESTATION D'ASSURANCE



- page no 1/2

M CASSADOUR JEAN-JACQUES

Votre Agent Général 14 PLACE ANDRE MAUROIS BP 10003 24001 PERIGUEUX CEDEX

Tél: 05.53.08.62.25 Fax: 05.53.09.83.08 Nº ORIAS : 07021436 SARL APG 200 AV WINSTON CHURCHILL 24660 COULOUNIEIX CHAMIERS

Références à rappeler: CODE : 400259 Nº client Cic: 025663636

PERIGUEUX CEDEX, le 18 décembre 2018

Allianz Actif Pro

La Compagnie Allianz, dont le siège social est sis 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX atteste que :

exerçant les activités suivantes de :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : AMIANTE, FLOMB, TERMITES, RISQUES NATURELS, MINIERS & TECHNOLOGIQUES, ELECTRICITE, GAZ, PERFORMANCE ENERGETIQUE, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : MESURAGE, HABITABILITE, ETAT PARASITAIRE, SECURITE PISCINES, ETAT DES LIEUX, CERTIFICAT DE DECENCE, RADON DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER REALISANT LES DIAGNOSTICS SUIVANTS : ACCESSIBILITE HANDICAPES, DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE, AUDIT ENERGETIQUE

est titulaire d'un contrat Allianz Actif Fro N° 55886375, prévoyant les garanties suivantes:

GARANTIES

- Responsabilité Civile Exploitation
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Défense Pénele et Recours suite à accident

La présente attestation est valable, sous réserves du paiement des cotisations, du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Elle ne saurait engager la Compagnie au-delà des conditions de garanties et des montants fixés au contrat auquel elle se réfère et n'implique qu'une présomption de garantie conformément à l'article L.112-3 du Code des Assurances.

Allianz VIA
Specification of the Control of the Con

Entrepsises (égids par le Cotte des assurantes 1 cours Michelet, - CS 30C51 92.076 Paris La Défense Certex



ATTESTATION D'ASSURANCE



Toute adjonction autre que les cachet et signature du Représentant de la Compagnie est réputée non écrite.

January Committee of the

Votre Agent Général

THE STATE OF THE S

Allienz Me
Societianor metal regional de SECSEAPS (
Societianor metal regional de SECSEAPS (
Societianor metal regional de SECSEAPS (
SOCIETIANO No societia (
SECSEAPS SECSEAPS SECSEAPS (
SECSEAPS SEC



ATTESTATION D'INDEPENDANCE

Je soussigné, Antoine Gallois,

Atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité ainsi qu'à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à mes services, ni avec aucune entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'a été demandé d'établir l'un des document du DDT (dossier de diagnostics techniques),

Atteste disposer des moyens tant en matériel qu'en ressource humaine nécessaires à l'établissement des documents du DDT (dossier de diagnostics techniques).

Fait à Périgueux, le lundi 23 décembre 2019

Antoine Gallois